

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
vendredi 02 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice :	23
Nombre de Conseillers présents :	17
Nombre de Conseillers votants :	23
OBJET :	révision des tarifs du camping municipal : année 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 FEV. 2018

ARRIVÉE

Séance du 09 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,
J. BARONNET, M. BÉNARD, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOURMAUX, V. GOUIN,
S. GUIARD, C. HÉROUARD, M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J. BRET pouvoir à S. GUIARD
D. CLARKE pouvoir à C. HÉROUARD
A. FOLLARD pouvoir à C. ROUGERON
I. LEGGETT pouvoir à E. GROUX
A. MONCOMBLE pouvoir à P. LEPORTIER
A. TOUTAIN pouvoir à M. ROUSSET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD est élu secrétaire de séance



OBJET : Révision des tarifs du camping municipal : année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014-647 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux instituant la taxe de séjour ;

Considérant la nécessité de réétudier chaque année les tarifs du camping municipal ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de ne pas augmenter les tarifs :

TARIFS ANNUELS CAMPING *	2017	2018
Contrat annuel (électricité incluse)		
comprenant : couple-emplacement-véhicule-garage mort-hivernage	1 400,00 €	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €	2,00 €
Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)	112,00 €	112,00 €

TARIFS JOURNALIERS CAMPING *	2017	2018
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €	1,50 €
véhicule	2,50 €	2,50 €
garage mort	2,00 €	2,00 €
branchement électrique	5,50 €	5,50 €

*Les campeurs seront également redevables de la taxe de séjour perçue au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 0,20 € par nuitée et par personne.

Article 2 : Les participations financières des usagers du camping municipal sont effectives à compter du 1^{er} mars 2018 conformément au tableau contenu dans l'article 1.

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifiée exécutoire

Le 16 FEV. 2018
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Pour extrait conforme,
Ezy sur Eure, le 09 février 2018
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

